



2026_IABM_009 - 1/2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du mardi 09 juin 2026

Présents :

M. Jean-Paul FERRE, Mme. Jessica MIQUEL, Mme. Nicole QUILLIEN, M. Raymond BERDOU, Mme. Muriel FREYCHE, M. Alain TOMEO, Mme. Joelle CHALAVOUX, M. Daniel DEDIES

Absents :

M. Pascal BOUREAU, M. Gilbert HEBRARD, M. Alain GINIES, M. Victor DENOUVION

Délibération N°2026_IABM_009

COMPTE DE GESTION 2025 - BUDGET PRINCIPAL

Vu les articles L5421-1 (alinéa 3) et L3312-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Vu le rapport de Madame la Présidente,
le Conseil d'Administration décide :

Article 1 : D'arrêté le Compte de Gestion, établi par Madame le Payeur Départemental, pour le budget principal de l'Institution Interdépartementale pour l'Aménagement du Barrage de Montbel au titre de l'année 2025 ainsi qu'il suit :

RÉSULTAT BUDGÉTAIRE

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	1 100 066,11	2 257 361,71	3 357 427,82
Titres de recettes émis	1 069 294,21	1 920 858,21	2 990 152,42
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales	1 100 066,11	2 257 361,71	3 357 427,82
Mandats émis	689 016,19	2 054 899,73	2 743 915,92
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent	380 278,02	-	246 236,50
Déficit	-	134 041,52	-

RÉSULTAT D'EXÉCUTION

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2024	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture de l'exercice 2025
Résultats de fonctionnement	406 789,82	-134 041,52	241 882,19
Résultats d'investissement	-30 866,11	380 278,02	349 411,91
TOTAL	375 923,71	246 236,50	591 294,10

Le résultat global de clôture du compte de gestion du budget principal de 2025 arrêté à 591 294,10€ est conforme au résultat du Compte Administratif 2025.

Article 2 : D'autoriser Madame la Présidente de l'I.I.A.B.M. à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Pour extrait conforme